

Envoi par courriel et par télécopie : (514) 789-2807

Québec, le 22 décembre 2010

Monsieur Steven Cookson
Saint-Laurent Énergies inc.
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910
Montréal (Québec) H3B 1H4

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Questions complémentaires du 22 décembre 2010 (n^{os} 1 à 9)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 7 janvier prochain à midi, compte tenu des travaux de la commission et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 janvier prochain consacrée à l'audition des mémoires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions du 22 décembre 2010 transmises au promoteur (DQ1, n^{os} 1 à 9)

1. Le chalet d'un intervenant serait alimenté par l'eau provenant de la montagne où est projetée l'implantation des éoliennes A1 et A2. À proximité, il y aurait également un lac artificiel peuplé d'Omble de fontaine (truites mouchetées). Quelles mesures le promoteur entend-il prendre pour éviter toute contamination susceptible de nuire à la qualité des eaux de surface? Par ailleurs, le promoteur prévoit-il effectuer un suivi à cet égard par des analyses périodiques?
2. Advenant que du dynamitage soit nécessaire à la réalisation des travaux, y a-t-il des risques pour que les eaux souterraines à proximité des résidences, des fermes et des villages soient touchées et qu'il y ait atteinte à la qualité de l'eau et aux installations de captage déjà existantes?
3. Le promoteur a déjà souligné (PR3.1, p. 523) qu'il lui était difficile de statuer sur les effets cumulatifs en considérant les projets présentés dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2009-02). Connaissant maintenant les projets qui ont été acceptés, incluant celui à Saint-Philémon, veuillez réévaluer l'ampleur des répercussions à cet égard.
4. A-t-on envisagé la possibilité que le bruit produit par les éoliennes puisse augmenter après quelques années, compte tenu de vibrations ou d'autres phénomènes entraînés par l'usure mécanique et le vieillissement général des pièces mobiles et statiques des éoliennes ? Le cas échéant, quelles mesures d'atténuation sont prévues par le promoteur ?
5. Quel serait l'effet du déplacement des 6 éoliennes situées dans l'habitat optimal de la grive de Bicknell sur le rendement énergétique du parc éolien projeté et dans quelle mesure cela pourrait-il menacer sa rentabilité?
6. Advenant le cas où le promoteur ne pourrait pas déplacer les éoliennes causant problème ou qu'il soit contraint de réaliser des inventaires supplémentaires, pourrait-il revoir l'entente le liant avec Hydro-Québec afin de modifier son projet de production de 150 MW ou retarder la date de livraison pour assurer une prise de décision éclairée concernant le développement durable, la conservation des éléments biophysiques et du potentiel récréotouristique particulier de ce territoire public?
7. Compte tenu des conditions climatiques particulières pouvant être rencontrées sur les sommets de la zone d'étude, comment le promoteur s'est-il assuré que les éoliennes puissent supporter tout dépôt de neige ou de glace?
8. Même si le promoteur considère négligeable le risque qu'un promeneur (ski, raquette, motoneige) se fasse blesser par une éventuelle projection de glace, quelles mesures de sécurité prévoit-il prendre à court et moyen terme advenant un tel accident?
9. En référence aux propos du promoteur à l'égard de la possible fermeture de certaines portions du territoire, le promoteur peut-il expliquer ce qu'il entend par périodes de givre et dates potentielles de ces périodes pouvant mener à de telles fermetures?